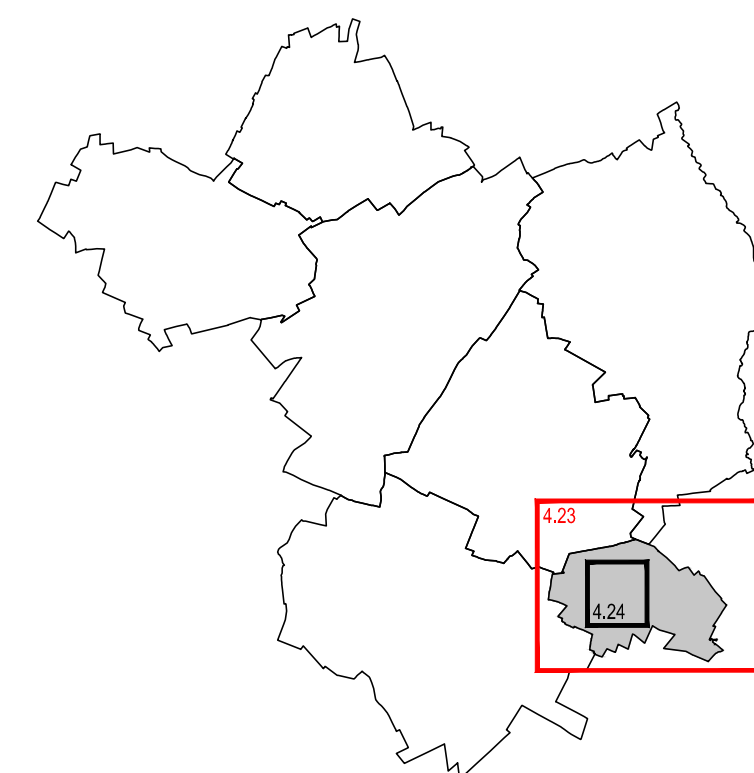




PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS



PLAN DE ZONAGE Labrosse Ensemble

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	



1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- +--- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine architectural :
- Bâti/ouvrage remarquable
 - Eglise
 - Élément architectural
 - Fontaine
 - Ouvrage traditionnel
- Patrimoine naturel :
- Mare